



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2023

RAPPORT DU JURY

Rapport du Président du jury : page 3

Rapports des différentes commissions :

✚ Cinéma-Audiovisuel :	page 6
✚ Histoire des Arts :	page 11
✚ Théâtre :	page 12
✚ Danse :	page 16
✚ Arts du Cirque :	page 20
✚ Langue des signes française :	page 24
✚ Français Langue Seconde :	page 26
✚ Langues et Cultures de l'Antiquité :	page 31
✚ DNL Allemand (1 ^{er} degré) :	page 39
✚ DNL Anglais (LEGT - 1 ^{er} degré) :	page 40
✚ DNL Anglais (Lycée Professionnel) :	page 43
✚ DNL Espagnol (LEGT) :	page 46
✚ DNL Mathématiques (LEGT – 1 ^{er} degré) :	page 49

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Session 2023**

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 4 et le 16 janvier 2023.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Arts du cirque, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Un dernier arrêté ministériel en date du 10 février 2022 institue, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option : arts du cirque.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Rappel de la réglementation concernant le rapport

(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

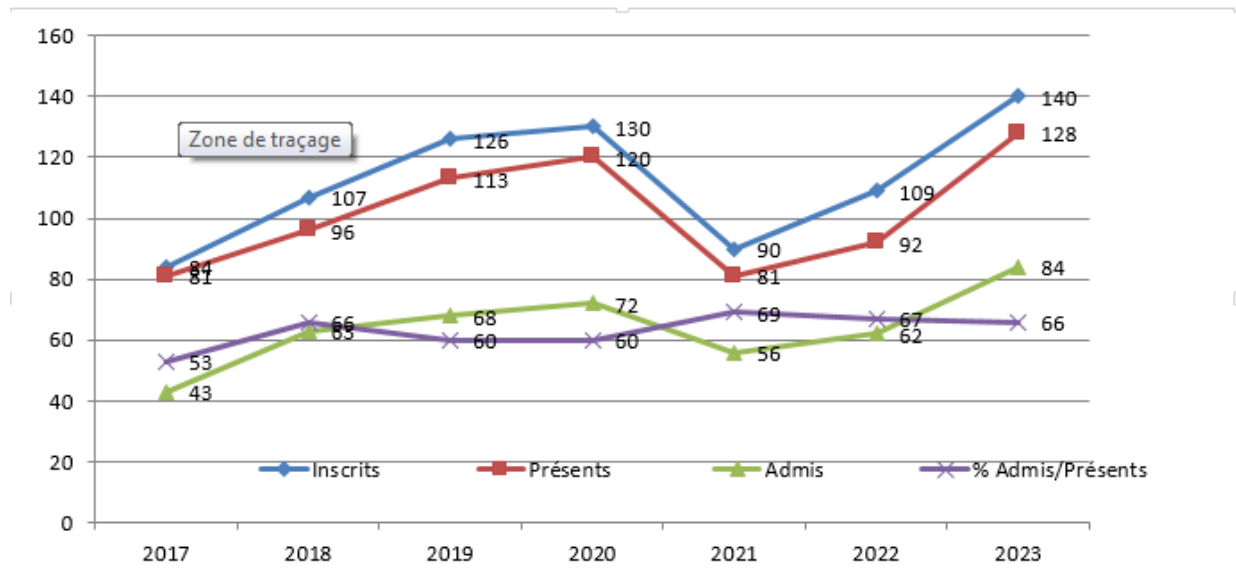
- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

Cette session 2023 a été marquée par une hausse importante du nombre de candidats ; 140 inscrits, en hausse de 22 % par rapport à la session précédente, et ce après une hausse de 17.5% en 2022, de 25% en 2018, 18% en 2019 et 3% en 2020, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 128 candidats présents en cette session 2023. Spécificité de cette session : la présence de 15 candidats du 1^{er} degré (1 en Arts du Cirque, 1 en Théâtre, 4 en DNL anglais, 8 en FLS et 1 en LSF), 1 candidat du 2nd degré en DNL chinois, 1 candidat du 2nd degré

en Arts du cirque et 1 candidat du 2nd degré en LSF. 56% des inscriptions à l'examen de certification complémentaire concernent l'enseignement en langue étrangère dans une DNL; a contrario enfin, de moins en moins de professeurs de lycée professionnel (PLP) s'y présentent, même si les chiffres sont quasiment identiques à la session précédente.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année très disparates : fort satisfaisants en DNL – anglais (1^{er} degré), en FLS 2nd degré, Danse 2nd degré et CAV 2nd degré, satisfaisants en DNL - Anglais 2nd degré (G&T et LP), FLS (1^{er} degré), HIDA (2nd degré), LCA (Latin), Théâtre (2nd degré), ils sont tout juste moyens voire très insuffisants dans d'autres spécialités, dont le nombre de candidats est toutefois peu représentatif. Le pourcentage total d'admis est en légère baisse mais reste honorable : 65,6%, 67% lors de la précédente session. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2023 dans le contexte des six dernières années.



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2023 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	%
CAV (2 nd degré)	10	9	7	2	78,00
DNL Allemand (2 nd degré)	4	4	2	2	50,00
DNL Anglais (1 ^{er} degré)	5	4	4	0	100,00
DNL Anglais (2 nd degré – G&T)	42	40	27	13	67,50
DNL Anglais (2 nd degré – LP)	6	5	3	2	60,00
DNL Chinois (2 nd degré)	1	1	1	0	100,00
DNL Espagnol (2 nd degré – G&T)	6	6	3	3	50,00
DNL Espagnol (2 nd degré – LP)	2	2	0	2	00,00
FLS (1 ^{er} degré)	9	8	5	3	62,50
FLS (2 nd degré)	12	9	7	2	77,70
HIDA (2 nd Degré)	8	8	5	3	62,50
LCA (Latin)	8	8	5	3	62,50
Théâtre (1 ^{er} degré)	1	1	1	0	100,00
Théâtre (2 nd degré)	16	14	9	5	64,50
Danse (2 nd degré)	6	5	4	1	80,00
Arts du Cirque (1 ^{er} degré)	1	1	0	1	00,00
Arts du Cirque (2 nd degré)	1	1	1	0	100,00
LSF (1 ^{er} degré)	1	1	0	1	00,00
LSF (2 nd degré)	1	1	0	1	00,00
TOTAL	140	128	84	44	65,60

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 20 janvier 2023
Le président du jury,
Bruno Bouchard, IA-IPR

RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame LEGRAND (IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel)
et Monsieur GIVELET (Chargé de Mission auprès de l'Inspection lettres cinéma)*

Les modalités de la délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont le Cinéma-Audiovisuel, ont fait l'objet d'une nouvelle note de service, No 2019-104 et datée du 16 juillet 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919.

Une disposition importante de ce texte visant à actualiser les anciennes dispositions permet l'ouverture de l'examen aux personnels du premier degré pour les secteurs disciplinaires, notamment artistiques, pour lesquels ce n'est pas encore le cas.

L'examen s'est déroulé le vendredi 13 janvier 2023 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

Cette année, il y avait 10 candidats inscrits et 9 se sont présentés.

7 candidats sur 9 ont été admis (78 %) : le niveau global des prestations est satisfaisant.

- Les notes s'échelonnent de 5 à 18.
- Une moyenne de 12,22 cette année, en hausse en regard de la session précédente. Les notes entre 08 et 10 sont attribuées à des candidats invités à approfondir des connaissances et des pratiques afin qu'elles répondent pleinement aux attendus spécifiques de l'enseignement de cinéma.
- Les notes inférieures à 08/20 sanctionnent des connaissances insuffisantes, à la date de l'épreuve, sur l'ensemble des différents aspects soumis à évaluation.

Profil des candidats :

- Quatre disciplines différentes sont représentées cette année. Tous les candidats exerçaient dans le second degré comme titulaires. Un candidat était professeur dans l'enseignement privé.
- Les candidats se sont présentés dans l'espoir de faire reconnaître des compétences dans le domaine cinéma-audiovisuel, éventuellement pour enseigner le CAV. Ils se montrent impliqués dans leur établissement – collège ou lycée - dans des projets à dominante audiovisuelle ou intègrent des œuvres cinématographiques dans leur enseignement.

Second degré, disciplines d'origine :

- **Anglais : 2**
- **Espagnol : 2**
- **Lettres modernes : 4 (+1 absente)**
- **Education musicale : 1**

Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
18	1
16	1
15	1
14	1
13	1
11	1
10	1
08	1
05	1

Les attendus et le déroulement de l'épreuve

Les attendus :

La nouvelle note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019 précise **pour ce qui concerne les candidats issus du premier degré qu'ils peuvent « (...) valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3. »**
Dans ce contexte, le jury évaluera :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;*
- *La capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;*
- *La capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;*
- *La connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.*

Ces critères reprennent, enrichissent et complètent ceux définis dans la précédente note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004. Concernant les personnels du second degré, la vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V. et pour identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre du PEAC. Le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective **et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient.**

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. La plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé ; le jury s'est parfois vu dans l'obligation d'intervenir pour demander à des candidats de conclure en quelques secondes. Dans le cas contraire, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie.

N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.

L'entretien conduit par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- Objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- Organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- Les contenus : **l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique**. Ce dernier point s'avère parfois appréhendé de manière peu satisfaisante, l'enseignement se voyant trop souvent fondé sur une distinction entre la transmission de savoirs théoriques d'une part, leur application dans un second temps par le biais d'exercices pratiques d'autre part, parfois strictement délégués au partenaire. La pratique ne peut en effet être restreinte à l'illustration ou la mise en application de connaissances transmises préalablement ; elle peut, dans certains cas, être envisagée comme une manière d'accéder à des connaissances théoriques.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité dans la dernière partie de l'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 3 minutes) puis à l'analyser succinctement. Les extraits proposés cette année dans ce cadre étaient extraits des œuvres suivantes : *Le dernier des hommes* de Murnau (1924), *Gilda* de Vidor (1946), *Orphée* de Cocteau (1950), *Une Femme sous influence* de Cassavetes (1974), *Les Aventuriers de l'arche perdue* de Spielberg (1981), *Meurtre dans un jardin anglais* de Greenaway (1982), *Paranoïd Park* de Gus Van Sant (2007), *La grande muraille* de Zhang Yimou (2016), *Irma Vep (épisode 1)* d'Assayas (2022).

Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. **Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repérés.** Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation. Une culture cinématographique correcte est également attendue du candidat afin que les enjeux de la séquence présentée puissent être correctement analysés.

Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

Une journée de formation aux certifications complémentaires Arts a été proposée au Plan Académique de Formation 2022 afin de préciser les attentes de celles-ci, de répondre aux questions des candidats potentiels et de donner des conseils pour les préparer. Celle-ci a eu lieu le 28 septembre 2022.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement *artistique*.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire ; les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global de Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Nathan, 1991

Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUPELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur MESPLE

IA-IPR d'Histoire-Géographie

Président de la Commission

Rappel des textes : [Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019](#)

Composition du jury :

- P. Mesplé, IA-IPR histoire-géographie ;
- S. Auger, professeur agrégé d'éducation musicale, enseignant en HIDA au lycée Duhamel du Monceau (Pithiviers) ;
- G. Lebeau, professeur agrégé d'Arts Plastiques, enseignant en HIDA au lycée en Forêt (Montargis).

Résultats :

- Huit candidats
- Issus de cinq disciplines (Arts Plastiques, Documentation, Espagnol, Lettres, Italien)
- Répartition des notes :

8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	3		2			2				1		

Commentaires du jury :

La forme des dossiers était assez disparate, du simple curriculum vitae à l'exposé d'un projet détaillé, en passant par la présentation d'un ensemble d'expériences et d'activités en lien avec l'Histoire des Arts. Quoique ce rapport ne soit pas soumis à l'évaluation, il doit être rédigé avec soin : il permet en effet aux candidats de réfléchir aux attendus de l'enseignement auquel ils ambitionnent de participer et de les confronter à leurs expériences personnelles.

Le jury a apprécié le dynamisme des candidats à l'oral et la sérieuse préparation à laquelle ils s'étaient astreints. Il a cherché à évaluer un certain nombre de points, conformément aux attendus de la note de service :

- la solidité scientifique des candidats, indispensable pour dispenser un enseignement de qualité,
- leur connaissance des programmes, du collège au lycée, qui seuls permettent de mesurer les enjeux de la discipline,
- leur capacité à prendre en compte les particularités de l'Histoire des Arts, enseignement transdisciplinaire qui oblige à sortir des schémas de pensée traditionnels.

Les préparateurs peuvent donc réfléchir à un certain nombre de questions :

- ⇒ Pourquoi engager des enfants ou des adolescents dans un enseignement d'histoire des arts ? Qu'est-ce que cela doit leur apporter ?
- ⇒ L'enseignement de l'HIDA est dispensé en équipe transdisciplinaire. Quel en est l'intérêt ? Quel peut-être l'apport de ma discipline de formation ? En quoi enseigner en HIDA diffère de ce que je pratique déjà dans ma discipline d'origine ?
- ⇒ En quoi l'histoire des arts diffère-t-elle de l'histoire de l'art ? Qu'est-ce que cela implique dans la répartition des sujets à traiter par l'équipe ?

RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame PESLHERBE-LIGNEAU
IA IPR Lettres-Théâtre
Déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle
DAAC
Présidente de la Commission*

Rapport de la commission Théâtre de l'examen de certification complémentaire Session 2023

1. Quelques éléments statistiques

Sur 17 inscrits et 15 présents, 13 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 07 à 19 ; 5 candidates ont obtenu une note supérieure à 16.

Disciplines d'origine :

Anglais (2) ; Lettres classiques (1) ; Lettres modernes (11) ; Histoire-géographie (1) ;
Professeur des écoles (1)

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
07	1
08	1
09	2
11	3
12	1
14	1
15	1
16	2
18	2
19	1

2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté ; il est rappelé ici que **l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.**

Pour rappel, le dossier de candidature doit comporter une présentation du parcours professionnel ou de formation soulignant l'intérêt pour la pratique théâtrale et une analyse d'expérience, **distincte de celle qui sera le support de l'exposé.**

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire : la narration d'un cursus est redondante avec le dossier remis lors de l'inscription. **Cette dimension analytique est à privilégier** : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion

approfondie : certains candidats n'ont pas mesuré les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges. Le jury a toutefois remarqué la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies et constate une élévation globale du niveau de préparation des candidats.

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine du théâtre, sont pris en considération mais **la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Théâtre au lycée**. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre en CHAT, le cas échéant ou au lycée notamment dans le cadre de la réforme engagée:

- objectifs et finalités de la discipline,
- organisation des enseignements et nouveaux programmes,
- finalité et mise en oeuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre,
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle.

Il est de ce fait vivement recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve **notamment pour les professeurs exerçant en collège**. Les projets d'ouverture de CHAT sont pris en compte dans les candidatures: ils supposent également une connaissance fine des enjeux et modalités de fonctionnement.

L'IA IPR peut être sollicitée pour faciliter la mise en relation avec les établissements dispensant ces enseignements.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la **nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique**, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. **Une pratique régulière de spectateur est également attendue**. La connaissance de l'actualité théâtrale et du théâtre immédiatement contemporain est en effet une composante de l'enseignement optionnel.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

3. *Conseils aux futurs candidats*

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature),
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement,
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant- partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...),
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui exercent en option ou de spécialité, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires. Il est également possible de se rapprocher de la Daac afin de solliciter la participation à des actions de formation telles que « Lycéens et création contemporaine » et d'autres formations relevant du domaine du théâtre ou des pratiques partenariales. La préparation à la certification dispensée en académie et l'inscription à des formations sont destinées à nourrir la

réflexion et enrichir le parcours des candidats mais elles ne sauraient dispenser de lectures théoriques attendues et d'un questionnement des pratiques pédagogiques en vigueur dans différents cadres d'exercice du théâtre.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter, à condition d'avoir pris la mesure des enjeux et des attentes : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Educnet, section théâtre à l'adresse suivante : <http://www2.educnet.education.fr/sections/theatre>, ainsi que sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/prog>

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques. Certaines références sont toutefois attendues.

1- En priorité

BIET C., TRIAU C. *Qu'est-ce que le théâtre ?* (Folio essais)

BOISSON Bénédicte, FOLCO, Alice MARTINEZ Ariane, *La mise en scène théâtre de 1800 à nos jours* (PUF)

COUTY D., REY A., *Le théâtre* (Larousse)

CORVIN Michel *Dictionnaire encyclopédique du théâtre* (Larousse)

DANAN Joseph *Qu'est-ce que la dramaturgie ? / Entre théâtre et performance : la question du texte* (Acte-Sud Papier)

DEGAINE A. *Histoire du théâtre dessinée* (Nizet)

JOMARON Jacqueline de (sous la direction de) *Le théâtre en France* (La Pochotèque)

RYNGAERT Jean-Pierre *Introduction à l'analyse du théâtre* (Bordas)

Lire le théâtre contemporain (Bordas)

ROUBINE Jean-Jacques *Introduction aux grandes théories du théâtre* (Bordas)

PAVIS Patrice *La mise en scène contemporaine* (Armand Colin)

Le théâtre contemporain : analyse des textes, de Sarraute à Vinaver (Nathan

Université)

PIERON Agnès *Dictionnaire de la langue du théâtre* (Le Robert)

PRUNER Michel *La fabrique du théâtre* (Armand Colin)

SARAZAC Jean-Pierre *Poétique du drame moderne et contemporain* (Etudes théâtrales)

SURGERS Anne *Scénographies du monde occidental* Nathan Université)

AZAMA Michel *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950-2000* (3 tomes, Editions Théâtrales)

CORVIN Michel *Anthologie critique des auteurs dramatiques européens 1945-2000* (Editions théâtrales)

TACKELS Bruno *Ecrivains de plateau I-VII*

VINAVER Michel *Ecritures dramatiques, essais d'analyse de textes de théâtre* (Actes Sud)

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet

2- Pour approfondir

ARISTOTE *Poétique*

ARTAUD Antonin *Le théâtre et son double*

BARTHES Roland *Ecrits sur le théâtre* (Points Seuil)

BRECHT Bertold *Petit Organon pour le théâtre*
BROOK Peter *L'espace vide* (Point seuil)
DIDEROT *Paradoxe sur le comédien*
DORT Bernard *Théâtres* (Point Seuil)
KOKKOS Yannis *Le scénographe et le héron* (Actes Sud)
MNOUCHKINE Ariane *L'Art du présent* (Babel)
STANISLAVSKI Constantin *La formation de l'acteur* (Petite Bibliothèque Payot) VILAR
Jean *Le théâtre, service public* (Gallimard)

3-Pour compléter

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod

Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet...

Lectures de la scénographie Carnets du Pôle (Scérèn)

Les ateliers du théâtre : 10 rendez-vous en compagnie de.... (Actes Sud-Papiers/ANRAT)

Coups de théâtre en classe entière (C.Dulibine, B. Grosjean, Scérèn)

Théâtre Aujourd'hui (Scérèn)

Théâtre(s), La Magazine de la vie théâtrale

Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel

Les Carnets du Rond-Point, éditions de l'Amandier

Études théâtrales, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve

Sitographie

Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>

Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) :
www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm

Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : www.babel-web.net

- www.theatre-contemporain.net
- [www.remue.net /theatre](http://www.remue.net/theatre)

RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame NEUMANN
IA IPR EPS*

IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Présidente de la Commission

DANSE

La certification complémentaire en arts option danse, comme toute certification, est une étape dans le processus de développement professionnel. Elle vient valider des compétences construites au cours des expériences professionnelles et personnelles dans le champ de la danse considérée comme art à part entière.

Ce rapport de jury présente 4 chapitres :

- Jury 2023
- Session 2023 en chiffres
- Enjeux de la certification danse
- Compétences recherchées chez les candidats
- Conditions réglementaires de passation
- Conseils aux candidats.

Le jury 2023

Le jury de la session 2023 a été composé de deux membres :

- Corinne Guillot-Fontaine, professeure EPS chargée d'un enseignement artistique de spécialité et optionnel art -Danse
- Sophie Neumann, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale en EPS en charge des enseignements de la danse dans l'académie.

La session 2023 en chiffres

Cette session 2023 de la certification complémentaire en danse a rassemblé 5 candidats présents (sur 6 inscrits), tous candidats à la certification pour le 2nd degré. 4 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 09 à 15.

Disciplines d'origine :

EPS (2), Education musicale (1), documentaliste (1), Arts plastiques (1)

Les enjeux de la certification art option danse

La certification arts option danse renvoie à un double enjeu : un enjeu personnel et professionnel pour le candidat et un enjeu territorial pour l'académie.

Toute personne qui s'inscrit à la certification s'engage dans un processus de développement professionnel en se soumettant à l'avis d'un jury.

L'enjeu est bien, au niveau individuel, de faire valoir des expériences menées dans des contextes variés. Sur la session 2023, les parcours antérieurs des candidats ont reflété cette hétérogénéité, la danse ayant pu faire l'objet de projets d'enseignement dans le contexte scolaire et extra-scolaire, premier degré ou second degré, disciplinaires ou pluridisciplinaires, de projets de création artistique menés avec des élèves ou à titre personnel, de projets d'éducation artistique et culturelle développés au sein des établissements scolaires. De ce fait l'objectif, pour le candidat, consiste à valoriser ces expériences en cherchant, par la distanciation, à énoncer les compétences construites au travers de ces expériences, tant professionnelles que personnelles, tant pratiques que théoriques, en qualité de danseur-interprète, chorégraphe et /ou spectateur et d'enseignant.

La certification constitue aussi un enjeu pour le territoire académique puisqu'elle permet d'identifier des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse ici ou là, selon tel ou tel projet, d'ateliers artistiques à la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés en danse, jusqu'à la

mise en place d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité art danse au lycée en filière générale ou technologique (S2TMD - sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

Les compétences recherchées

- Enseigner la danse **tant sur le plan pratique que théorique** au lycée ou au collège. Au lycée le professeur certifié art danse sera capable d'enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel, mais aussi dans la filière technologique « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ». Le candidat doit démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementaire défini et faire progresser ses élèves sur le plan moteur, méthodologique, social et cognitif.
- **La question du partenariat** avec les structures culturelles et les artistes (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...), **la connaissance des œuvres chorégraphiques**, la connaissance des éléments du programme de l'enseignement optionnel et de spécialité danse (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation) constituent des **incontournables**.
- **La connaissance des textes** réglementaires **qui organisent les différents dispositifs artistiques** (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...) est impérative.
- Une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels est indispensable (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...)

Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve

Le dossier

Au moment de son inscription le candidat remet un rapport, dont la [note de service n°2019-104 du 16-7-2019](#) précise succinctement le contenu et les aspects formels attendus.

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat. Son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant en formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (et/ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae synthétique permet de compléter et éclairer ces aspects.

Le dossier ne saurait donc se limiter à un catalogue d'expériences artistiques mais doit mettre en lumière et préciser les rôles que le candidat a pu jouer au cours de son parcours.

Ce dossier, sur lequel s'appuie le jury, oriente le questionnement de l'entretien.

L'épreuve orale

L'épreuve comporte deux temps : un exposé oral de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

L'exposé

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement de la danse (notamment en partenariat) en milieu scolaire. L'exposé ne doit pas être redondant mais complémentaire du dossier dont le jury a déjà pris connaissance. Cette dimension analytique est à privilégier : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

L'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Le jury souligne que les candidates ont bien préparé la première prise de parole en continu et la majorité d'entre elles ont respecté le temps imparti.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie : certains candidats n'ont pas mesuré les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges. Le jury a toutefois remarqué la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

L'entretien :

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine de la danse ou d'autres domaines artistiques sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Danse au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine de la danse mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement de la danse en CHAD ou au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline,
- organisation des enseignements et nouveaux programmes,
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des structures culturelles et les collectivités territoriales,
- contenus : l'articulation entre pratique et théorie.

Il est de ce fait recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve notamment pour les professeurs exerçant en collège.

La notation :

Chaque candidat est noté de 0 à 20. Une note supérieure ou égale à 10 valide la certification. Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) :

« Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. Les 4 premiers points cités sont incontournables. »

Conseils formulés aux candidats

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement **de la danse** en pratique.
- -S'informer sur les contextes, les projets, les acteurs, les institutions pour pouvoir se situer dans un réseau partenarial faisant interagir les ministères de l'éducation nationale et de la culture

Le jury souligne que les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen. Quelle que soit l'issue de cette certification, il s'agit d'un échange professionnel qui permet de valoriser des expériences menées et d'enrichir son parcours personnel et professionnel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances.

Bibliographie et sitographie indicatives

Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur éduscol

- [Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique](#)
- [Programme d'enseignement optionnel d'arts de première et terminale technologique](#)
- [Programme d'enseignement optionnel d'arts de terminale](#)
- [Programme de spécialité d'arts de première et terminale](#)
- [Programme de spécialité d'arts en terminale générale](#)
- [Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe de première à compter de la rentrée scolaire 2022](#)

[Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe terminale à compter de la rentrée scolaire 2022](#)
[Programmes et ressources en série S2TMD](#)

La danse dans les programmes d'Éducation physique et sportive (EPS)

[Programme d'enseignement du cycle de consolidation](#) (cycle 3)

[Programme d'enseignement du cycle des approfondissements](#) (cycle 4)

[Programmes et ressources en EPS - voie GT](#)

Pour la certification complémentaire

[Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)

[Page éducol dédiée aux certifications complémentaires](#)

[La page éducol : Éducation artistique et culturelle](#)

Sitographie -œuvres chorégraphiques et pédagogiques

<https://www.numeridanse.tv/accueil>

<https://www.cnd.fr/fr/section/6-ressources>

<http://passeursdedanse.fr>

Bibliographie

Noisette P. Danse Contemporaine, le Guide, 2019

Ginot I. Analyser les œuvres en danse, CND, 2021

10 ateliers, sous la direction de Dominique Hervieu, Acte Sud, 2008

Comandé E. Passeport Danse, Editions revue EPS, 2004

Perez T. et Thomas A. EPS danse, Danser en milieu scolaire CRDP des pays de la Loire, 1994

Perez T. et Thomas A. Danser les Arts, CRDP des pays de la Loire, 2001

Bérillon D. Ramires T. Mustapha L. Danses Hip-Hop, breaking et danses debout, Editions revue EPS, 2020

Inventer la leçon de danse, regards croisés sur la transmission en milieux éducatifs, CRDP de Clermont Ferrand, 2013

RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame GRÉBERT
IA IPR de Lettres*

Présidente de la Commission

I. La session 2023

La session s'est tenue à Orléans le jeudi 5 janvier 2023.

- Une nouvelle certification

La certification complémentaire arts du cirque est la cinquième option des certifications complémentaires du secteur des enseignements artistiques.

Un arrêté ministériel du 10 février 2022 a modifié l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public relevant du ministre chargé de l'éducation et aux maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat, d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires en instituant, **au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option arts du cirque.**

La session 2023 était donc la **première session pour cette certification.**

- Le jury

Le jury de la session 2023 était composé de deux membres : Sophie NEUMANN, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive et Muriel GRÉBERT, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale de Lettres.

- Les particularités

Pour cette première session deux professeures s'étaient portées candidates. Toutes deux ont envoyé leur dossier et se sont présentées à l'épreuve orale. Une candidate a été reçue. Les notes se sont échelonnées de 07/20 à 18/20.

Le profil des candidates touchait aux deux degrés : une professeure des écoles et une professeure d'éducation physique et sportive exerçant en collège.

II. Le déroulement de l'épreuve

En amont de l'épreuve orale, chaque candidat adresse un dossier de candidature. S'il n'est pas évalué en soi, son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans la formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

L'épreuve orale se déroule en deux temps distincts :

- première partie : 10 minutes maximum d'exposé par le candidat ;
- seconde partie : 20 minutes maximum d'entretien avec le jury.

L'exposé oral peut s'appuyer sur des notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers. Le jury souligne que les candidates avaient bien préparé la première prise de parole en continu et ont respecté le temps imparti.

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations (pourquoi présenter la certification complémentaire arts du cirque ?) et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement des arts du cirque (notamment dans une dynamique partenariale) en milieu scolaire. Il ne s'agit nullement de raconter son cursus et son parcours professionnel jalonné des différents postes occupés. Ces informations figurent déjà dans le dossier remis lors de l'inscription, et dont le jury a pris connaissance en amont de l'épreuve orale.

C'est donc la dimension analytique qui est à privilégier : elle permet de mettre en perspective parcours de formation, d'expériences professionnelles et compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

S'agissant d'une prestation orale à visée certificative, un certain niveau de langue, une exactitude dans l'emploi des termes renvoyant à la discipline et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. Le candidat, même s'il connaît un des membres du jury, doit conserver une attitude de neutralité.

Les projets personnels et la formation dans le domaine des arts du cirque sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement.

L'entretien mené par les membres du jury cherche à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel dans le domaine des arts du cirque mais également à vérifier la connaissance des modalités propres à l'enseignement des arts du cirque tout au long du cursus scolaire. Sont notamment attendus des connaissances touchant :

- aux objectifs et finalités de l'enseignement des arts du cirque ;
- à l'organisation des enseignements dans le premier degré, dans le second degré ;
- à la finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels des arts du cirque ;
- à l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle ;
- à la dimension interdisciplinaire - indispensable - : EPS et Lettres, EPS et arts plastiques...
- à l'enseignement des arts du cirque au lycée et la question du programme limitatif en terminale.

La commission souhaite insister sur la nécessité de se présenter à la certification en possession d'une culture circassienne authentique (et non limitée à la seule lecture du vademécum), et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective.

Sans exiger des connaissances encyclopédiques, le jury attend du candidat un sérieux professionnel qui s'appuie sur une connaissance de l'histoire du cirque et des pratiques circassiennes ; une expérience acquise dans la fréquentation des spectacles, des compagnies et des institutions partenaires ; la connaissance des programmes d'arts du cirque au lycée, et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des institutions et des intervenants artistes ; la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques permettant à l'élève d'évoluer en toute sécurité. À la faveur des échanges qui ont suivi l'exposé, le jury s'est donc attaché à vérifier si les candidats avaient acquis une expérience et une expertise nécessaires pour enseigner les arts du cirque ; une expérience réelle et variée de spectateur (des spectacles de cirque mais également d'autres domaines artistiques comme le théâtre, la danse...); une expérience de pratique de la discipline ; des connaissances d'ordre culturel ; s'ils étaient au point sur le processus de création. Le jury a été particulièrement attentif à la réflexion qui a conduit les candidats à présenter la certification et à la manière dont ils en parlent.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets qui lui sont présentés. Elle invite les candidats non admis à se représenter, après avoir pris la mesure de ses enjeux et attentes. La certification complémentaire valide en effet les compétences et connaissances d'un professeur qui a acquis l'expérience et l'expertise nécessaire pour l'enseignement de la discipline ciblée. La certification complémentaire ne consiste donc pas en une première étape de sensibilisation ou d'expérimentation.

3. Conseils aux futurs candidats

La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie en lien avec les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges.

S'il n'est pas aisé d'aller observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve, l'enseignement optionnel ou de spécialité d'arts du cirque n'étant pas proposé

dans l'académie, les candidats ne peuvent méconnaître ni les conditions de cet enseignement en lycée ni les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

Bibliographie et sitographie indicatives

Une sélection d'ouvrages et articles

- Des ouvrages à lire en priorité
 - Cordier, M., Dumont, A., Salaméro, É., Sizorn, M. (dir.), *Arts du cirque et spectacle vivant*, vol. 2 Le cirque en transformation : identités et dynamiques professionnelles, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2018.
 - Dupavillon, A., *Architectures du cirque : des origines à nos jours*, Paris, Le Moniteur, 2001.
 - Engel, L., Fasoli, G. (dir.), *Les arts du cirque, l'encyclopédie*, BnF / CNAC, 2016-2020. En ligne : <https://cirque-cnac.bnf.fr>.
 - Froissart, T., Thomas C. (dir.), *Arts du cirque et spectacle vivant*, vol. 1 Les formations en arts du cirque et en activités physiques artistiques, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2018.
 - Goudard, Ph. Barrault, D. (dir.), *Médecine et Cirque*, Sauramps Médical, 2020.
 - Hodak, C., *Du théâtre équestre au cirque ; Le cheval au cœur des savoirs et des loisirs 1760-1860*, Paris, Belin, 2018.
- Quelques références pour aller plus loin¹
 - Arrault, V., Goudard, Ph., Asso, A. (dir.), *Le cirque des humains et des animaux au travail, Circus sciences*, 1, Revue scientifique en ligne sur les arts du cirque, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2020. <https://www.pulm.fr/index.php/numerique/nos-revues-en-libre-acces/circus-sciences.html>
 - Cervantès, F., *Pièces de clowns : 1987-2013*, Besançon, Les Solitaires intempestifs, 2018.
 - Goudard, Ph., Amy de la Bretèque, F., *Trente ans de cirque en France (1968-1997)*, Chroniques de Jacques Richard, journaliste, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Cirque », 2018.
 - Goudard, Ph., Vienne-Guerrin, N. (dir.), *Figures du clown, sur scène, en piste et à l'écran*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Cirque », 2020.
 - Grüss, A., Grüss, F., *Ex ducere*, Avignon, Éditions universitaires d'Avignon, coll. « Entre-vues. Grandes conférences », 2017.
 - Guy, J.-M. (dir.), *Avant-garde, Cirque ! Les arts de la piste en révolution*, Paris, Autrement, coll. « Mutations », 2001.
 - Quentin, A., *Le processus de création dans le cirque contemporain*, Châlons-en-Champagne, CNAC, 2019.
 - Maleval, M., *Archaos : cirque de caractère : entretien avec Guy Carrara*, Arles, Actes sud, coll. « Quel cirque ? », 2010.
 - Petiteau, N., *Histoire de la compagnie Alexis Gruss*, Print Team, 2018.

1. Une sélection de sites incontournables

- Le site du CNAC, Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne : <https://www.cnac.fr/>
- L'Encyclopédie des Arts du cirque : <https://cirque-cnac.bnf.fr/fr>
- Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur éducol

[Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique](#)

[Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales](#)

[Programme de spécialité d'arts de terminale générale](#)

[Programme limitatif de l'enseignement de spécialité d'arts du cirque en classe terminale](#)

[Des ressources en arts du cirque - voie GT](#)

¹ Se reporter au vadémécum.

- Les arts du cirque en tant qu'activité physique, sportive et artistique (APSA) dans les programmes d'Éducation physique et sportive (EPS) :

[Programme d'enseignement du cycle de consolidation](#) (cycle 3)

[Programme d'enseignement du cycle des approfondissements](#) (cycle 4)

[Programmes et ressources en EPS](#)

- Pour la certification complémentaire

[Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)

[Circulaire du 16-3-2022](#) (Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2022)

[Vadémécum Certification arts du cirque](#)

[Page éducol dédiée aux certifications complémentaires](#)

- Pour l'éducation artistique et culturelle (EAC)

[La page éducol : Éducation artistique et culturelle](#)

RAPPORT DE JURY

*Établi par Monsieur BRUGEILLE
IA IPR de Langue des Signes Française*

Président de la Commission

I – Textes de référence :

- B.O. n° 48 du 24 décembre 2009 qui concerne la certification complémentaire et institue un nouveau secteur disciplinaire : enseignement en langue des signes française
- B.O. n° 39 du 28 octobre 2004 qui concerne l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Cette note de service précise les modalités d'attribution de la certification complémentaire et le déroulement de l'examen.

II – Composition du jury :

Monsieur BRUGEILLE Jean-Louis, IA-IPR Langue des signes française
Madame VAN DEN BLUCK Anita IEN-ET Sciences biologiques et sciences sociales appliquées
Monsieur WANONO Dany, Conseiller technique ASH auprès du Recteur

III - Principes d'évaluation :

Ils se fondent sur les critères définis dans le BOEN n° 48 du 24 décembre 2009. La maîtrise de la langue des signes française (aisance dans le maniement de la LSF courante, maîtrise des signes liée à la discipline enseignée et à la gestion de classe), la connaissance de la culture sourde et de l'interculturalité, la connaissance du cadre institutionnel constituent les trois piliers auxquels est adossée l'évaluation.

Il est rappelé aux candidats que seuls l'exposé et l'entretien sont évalués. Le dossier permet seulement au jury d'avoir une première connaissance du candidat, son cursus et ses motivations. C'est en particulier sur le dossier que s'appuieront certaines questions.

IV – Candidats :

Les deux inscrites se sont toutes présentées. Il s'agissait d'une professeure des écoles et une professeure de lycée professionnel.

Sachant que l'enseignement en LSF a pour double but

- de permettre aux élèves sourds et malentendants d'utiliser la langue comme instrument d'échanges dans un contexte autre que l'apprentissage de cette langue, cette diversité représente une richesse très appréciable.
- de sensibiliser des élèves non sourds à la surdité et à la langue visuelle.

V – Épreuves :

L'examen s'est déroulé dans de bonnes conditions d'organisation. La passation de l'épreuve s'est faite en totale conformité avec les directives réglementaires.

Sur le plan de la qualité des prestations, les jurys se sont étonnés globalement que plusieurs candidats se soient présentés à cet examen sans préparation personnelle. En ont témoigné non seulement la minceur de certains dossiers dont les motivations paraissaient parfois très incertaines, mais surtout la méconnaissance des exigences de l'examen :

- la connaissance de la culture sourde et de l'interculturalité est apparue trop restreinte.
- la connaissance du cadre institutionnel n'est pas approfondie.

Sur le plan de la LSF, le jury attend d'un candidat qu'il s'exprime avec suffisamment de facilité pour soutenir une conversation sur un sujet ayant trait à son expérience, sans chercher ses signes, ou en adoptant des stratégies de compensation qui pallient les lacunes éventuelles.

Pour information, le candidat a la possibilité de montrer au jury tout support pédagogique créé ou adapté au public sourd.

VI – Résultats :

Les notes vont de 4 à 8. Les deux candidates ne sont donc pas admises.

Jean-Louis BRUGEILLE

IA-IPR LSF

Établi par Monsieur JAMBU

IA-IPR de Lettres – Conseiller technique pour le CASNAV

Président de la Commission

Rapport de jury certification Français Langue Seconde (FLS) - session 2023

Le jury de la session 2023 a été composé de trois membres : Claire COLOMBEL-TEUIRA, Maitresse de conférence en Sciences du langage, Emilie DERNONCOURT, Formatrice au Casnav et coordonnatrice d'une UPE2A et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres, responsable du Casnav.

Finalité

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler la principale finalité : la certification **permet d'évaluer si les candidats sont en mesure de prendre en charge une UPE2A ou d'être des personnes ressources dans leur contexte professionnel de référence** (école, circonscription, collège, lycée...).

Pour être identifiés comme personnes ressources, les candidats qui se présentent à la certification Français Langue Seconde doivent en conséquence pouvoir montrer qu'ils ont les connaissances et compétences suffisantes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre :

1. pour assurer un enseignement de Français Langue Seconde

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;

2. pour accompagner le parcours d'apprentissage de leurs élèves au sein de l'école ou de l'établissement, en lien avec leurs collègues

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.
- la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement.

3. pour interagir avec les différents acteurs du système éducatif en général (et notamment avec les acteurs du Casnav)

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ; éducation plurilingue et interculturelle)
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (dans une perspective de diplomation notamment)
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion (dans une perspective d'orientation notamment)
- la capacité à interagir avec les parents des élèves allophones, à prévenir leurs difficultés et à les conseiller en fonction de leur situation pour leur permettre ensuite de suivre la scolarité de leur enfant.

La session 2023 en chiffres

Evaluation

Cette session 2023 de la certification complémentaire en Français Langue Seconde a rassemblé 17 candidats présents (sur 21 inscrits) : 8 candidats à la certification pour le 1^{er} degré et 9 candidats à la certification pour le 2nd degré.

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Taux de réussite
1er degré	9	8	5	09	15	11,13	62,5%
2nd degré	12	9	7	08	18	12,11	77,7%

Profil des candidats

On peut noter que les candidats qui se sont présentés au jury avaient des profils variés, ce dont le jury se réjouit. Parmi eux :

- Parmi l'ensemble des candidats : 6 enseignaient dans des écoles, 1 enseignait dans une unité spécifique de psychiatrie infanto-juvénile, 2 enseignaient dans des collèges (dont un professeur coordonnateur d'ULIS au collège), 1 enseignait en EREA, 5 enseignaient dans des lycées (voies générale, technologique et professionnelle) ; 1 enseignante était en disponibilité ;
- Parmi les candidats du 2nd degré : 3 étaient professeurs de Lettres modernes ; 2 étaient professeurs d'Anglais, 1 était professeur d'Espagnol, 1 était professeur de Lettres/Espagnol, 1 était professeur de Lettres/Histoire-géographie, 1 était professeur d'Hôtellerie-Restaurant ;
- Parmi l'ensemble des candidats : tous étaient titulaires ;
- Parmi l'ensemble des candidats : 1 professeur enseignait dans un établissement privé sous contrat ; 20 enseignaient dans des établissements publics.

Ces résultats appellent quelques commentaires :

- le nombre de candidats est plus élevé que lors de la précédente session, notamment pour les candidats du 1^{er} degré ;
- les candidats du 1^{er} degré semblent s'être mieux préparés à la certification que pour la session 2022 ;

- les disciplines d'origine des candidats du 2nd degré étaient plus variées que lors des sessions précédentes, ce qui laisse penser que la prise en compte des besoins spécifiques des élèves allophones devient progressivement l'affaire de tous les professeurs ;
- de manière plus générale, le jury a apprécié la richesse et la diversité des parcours de vie et des parcours professionnels des candidats.

Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat.

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était assez variable d'un candidat à l'autre. Certains points peuvent notamment être améliorés :

- **le jury regrette que les candidats ne rendent pas mieux compte dans leur dossier de la manière dont ils organisent précisément leur enseignement en Français Langue Seconde** (ou à défaut, s'ils n'assurent pas encore un enseignement en Français Langue Seconde, de la manière dont ils entendent assurer cet enseignement) ;
- **le jury regrette que le dossier ne rende pas suffisamment compte de la manière dont les candidats se projettent dans un rôle de coordination ou de référent** : ont-ils développé des compétences d'animation d'un collectif ? comment mènent-ils des projets avec des collègues ? quels gestes professionnels convient-il d'adopter dans ce cadre vis-à-vis des autres acteurs du système éducatif (professeurs, supérieur hiérarchique, parents...)?
- **le jury rappelle en outre qu'on attend d'un candidat qui présente la certification Français Langue Seconde qu'il maîtrise l'essentiel des textes officiels en vigueur, ainsi que les acronymes généralement admis** (les textes de références parlent d'UPE2A et non d'UP2A, on est capable de distinguer les élèves allophones, les primo-arrivants et les EANA, etc.).

L'exposé

A l'instar des dossiers, le jury a pu constater que la qualité des exposés était assez variable d'un candidat à l'autre. Il tient toutefois à souligner les points suivants :

- **le jury tient à saluer, de manière générale, la qualité des exposés de cette session** : les candidats avaient, pour leur immense majorité, préparé leur prise de parole et l'exposé a permis au jury de découvrir le cheminement authentique des candidats, leurs interrogations, leurs doutes et une réflexion en prise avec la réalité ;
- **le jury regrette toutefois que les candidats ne rendent pas compte des formations qu'ils ont suivies (et notamment des formations du plan académique de formation) ainsi que des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises lors de ces formations** : le jury rappelle qu'il est nécessaire que les professeurs se forment régulièrement et invite les candidats à expliciter leur stratégie de formation et à préciser ce que la formation a transformé dans leur perception de la réalité et/ou dans leurs gestes professionnels ;
- **le jury regrette enfin que certains candidats ne soient pas en mesure de s'appuyer sur une ou plusieurs observations concrètes de terrain** : c'est souvent ce manque de contact direct avec la réalité de la prise en charge spécifique des allophones qui a fait défaut aux candidats qui n'ont pas été reçus (ex : observation du fonctionnement d'une UPE2A dans une école ou un établissement, observation d'une passation d'évaluation initiale dans le 1^{er} ou le 2nd degré, observation d'une passation du DELF...).

L'entretien

L'entretien permet généralement au jury d'identifier clairement les connaissances et les compétences du candidat, notamment si ces dernières n'ont pas encore pu être discernées à la lecture du dossier ou lors de l'écoute de l'exposé.

Le jury rappelle qu'à la différence des autres certifications complémentaires fondées sur un programme défini, adossées à un enseignement décliné selon des objets ou des thématiques, la certification complémentaire en Français Langue Seconde valide un possible enseignement qui :

- vise des objectifs linguistiques, langagiers, pragmatiques, littéraires, culturels vastes ;
- se base sur une grande variété d'apprenants souvent rassemblés dans une même unité pédagogique ;
- construit à partir de langues diverses et dont certaines sont assurément inconnues de l'enseignant ;
- n'a pas un contenu prédéfini et doit s'élaborer quasiment pour chaque élève en fonction de ses besoins.

Le jury attend donc du candidat une réflexion qui se révèle perspicace et ne répète donc pas le propos plus ou moins stéréotypé de certains manuels, une grande plasticité pédagogique pour s'adapter au public changeant, le sens de l'altérité et une approche de l'autre humaine et humaniste.

Lors de l'entretien, le jury a pu constater notamment que certains candidats :

- avaient du mal à rendre compte de manière précise de leurs réflexions et de leurs pratiques didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde ; par exemple :
 - o quelle évaluation des connaissances, des compétences et des premiers besoins de l'élève ?
 - o quelle prise en compte et quel usage de la langue maternelle en cours de FLS ?
 - o comment développer l'appropriation de l'alphabet latin ?
 - o quel usage faire de la collaboration entre élèves pour développer les apprentissages ?
 - o comment développer les connaissances et les compétences des élèves en lien avec les collègues des disciplines d'inclusion ?
 - o ...
- se représentaient mal les situations dans lesquelles ils pouvaient être sollicités ; par exemple :
 - o comment anticiper l'accueil d'élèves de culture étrangère ? comment accueillir leurs parents ? quelles difficultés prévenir ?
 - o où peuvent-ils se procurer des documents d'accueil multilingues ? des évaluations multilingues ?
 - o à quels degrés de compétences correspondent les différents niveaux du CECRL ? quelle articulation les candidats font-ils entre ces niveaux du CECRL et le niveau de classe dans lequel l'élève est inscrit ?
 - o quels conseils les candidats peuvent-ils donner aux élèves et à leurs familles en terme de diplomation ? d'orientation ?
 - o comment aider les parents à accompagner les apprentissages de leur enfant ? qu'est-ce qu'un atelier OEPRE ?
 - o combien de temps un EANA reste-t-il en UPE2A ?
 - o ...

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des quelques questions ci-dessus pour se représenter les échanges qui ont lieu et auxquels ils doivent se préparer ; d'autres questions reprenant les informations de l'exposé pour les approfondir, les expliciter, les nuancer sont également fréquentes.

Conseil aux candidats

Le jury conseille aux candidats de prendre le temps de se former avant de présenter la certification.

Le jury rappelle que le Casnav propose, dans le cadre de la formation continue, un module qui permet aux candidats de prendre en charge les élèves allophones et de préparer la certification complémentaire. Ce module de trois jours se compose :

- d'une journée dédiée aux textes de cadrage et si possible aux évaluations diagnostiques ;
- d'un temps d'observation en UPE2A suivi d'échanges sur la prise en charge pédagogique des élèves ;
- d'un temps de synthèse sur les projets et pratiques pédagogiques.

Ce module ne peut prendre sens que s'il s'accompagne de lectures, de la consultation des sites des Casnav, d'EDUSCOL et des formations « M@gistère ».

La certification complémentaire s'adresse à des enseignants déjà titulaires ou à des contractuels titularisés et ayant vraisemblablement pu bénéficier d'une formation initiale et de la formation continue. Cela signifie que les savoirs liés à la différenciation pédagogique, à l'évaluation, à la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe, conjugaison, phonologie...), à la gestion des groupes constituent des préalables indispensables et que sans leur maîtrise fine il n'est pas envisageable d'obtenir la certification complémentaire en FLS.

Nous rappelons également que tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter le Casnav pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnement, pour une liste plus étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A.

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur JAMBU

IA-IPR en Lettres, Langues et Cultures de l'Antiquité

Président de la Commission

Rapport de jury certification LCA 2023

Le jury de la session 2023 a été composé de trois membres : Pierre-Alain CALTOT (Maître de conférences en Littérature et langue latines à l'université d'Orléans), Céline TONEATTI et Hugo JAMBU (Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux en Lettres chargés du dossier Langues et cultures de l'Antiquité).

Finalités

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler les finalités : **l'enseignement en Langues et cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de lettres classiques »** (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Education nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement ;
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres Classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

La session 2023 en chiffres

Evaluation

Cette session 2023 de la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité a rassemblé 8 candidats présents : 8 en option latin et 0 en option grec ancien.

Ce chiffre appelle trois commentaires :

- **le nombre de candidats à la certification est cohérent avec le nombre moyen de candidats par session depuis 2018** (pour rappel : 11 candidats en 2018 ; 5 candidats en 2019 ; 4 candidats en 2020 ; 10 candidats en 2021 ; 6 candidats en 2022) ;
- **aucun candidat n'a fait la démarche de s'inscrire à l'option grec ancien**
- **on comptait parmi les candidats une enseignante stagiaire, ce dont le jury se réjouit.**

Le jury continue toutefois à regretter que cette certification n'attire pas davantage **les professeurs titulaires affectés sur une zone de remplacement, les professeurs en début de carrière et les professeurs contractuels**, ce qui permettrait de garantir au mieux la continuité pédagogique de cet enseignement pour les élèves au sein de l'académie.

Les notes se sont échelonnées entre 8/20 et 16/20. La moyenne de la certification Langues et cultures de l'Antiquité pour cette session est de 11,5/20.

Tous les candidats présents n'ont pas été reçus, mais le jury tient à rappeler qu'un ajournement à cette session **ne doit pas inviter les lauréats à interrompre la dynamique de formation qu'ils ont engagée** : ils sont vivement encouragés à consolider leurs connaissances pour être en mesure d'enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité à des élèves de collège comme à des élèves de lycée. Pour certains, ces connaissances à consolider portent davantage sur la maîtrise de la langue

latine elle-même ; pour d'autres, c'est un temps de maturation sur les enjeux de la certification complémentaire et sur la didactique des Langues et cultures de l'Antiquité qui a fait défaut. Par ailleurs, les candidats qui ont été ajournés ne doivent pas être découragés par la décision du jury : le jury est en effet tout à fait persuadé que ces candidats, avec une préparation plus complète, pourront être couronnés de succès lors d'une session prochaine de la certification.

Le jury invite ainsi les candidats des sessions prochaines **à suivre des formations adaptées et à avoir une réelle fréquentation des textes bilingues**. Le jury rappelle à ce titre qu'il existe des formations « Langues et cultures de l'Antiquité » dans le cadre du Plan académique de formation, et qu'il est possible de mettre en œuvre des tutorats à distance avec des professeurs formateurs en lettres classiques pour accompagner leur projet professionnel. Le jury rappelle également que plusieurs universités proposent des Diplômes Universitaires de latin ou grec par correspondance (Universités de Nanterre, de Strasbourg...), ce qui permet aux candidats de revoir l'ensemble de la grammaire et de la syntaxe latines ou grecques afin de se préparer au mieux à la certification.

Cet encouragement à poursuivre les efforts déjà engagés n'est toutefois pas adressé aux seuls candidats des sessions prochaines : **le jury rappelle que la formation des candidats reçus à la certification doit être poursuivie après son obtention, dans une perspective de formation continuée**. Il invite donc instamment les professeurs reçus à la certification à s'inscrire à des formations dès l'an prochain.

Profil des candidats

On peut noter que parmi les candidats qui se sont présentés au jury :

7 étaient professeurs de Lettres modernes ; 1 était professeur d'Histoire-géographie

7 candidats enseignaient dans des collèges ; 1 candidate enseignait dans un lycée

7 professeurs étaient certifiés ; 1 professeur était agrégé (agrégé stagiaire)

7 étaient professeurs dans le secteur public ; 1 était professeur dans le secteur privé

Le jury constate par ailleurs que les candidats qui ont une expérience d'enseignement en Langues et culture de l'Antiquité depuis plusieurs années ont souvent une maîtrise de la didactique de la discipline significative, qui constitue un point d'appui fort dans le cadre de cette certification.

Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était plus contrastée que lors de la dernière session. Le jury regrette vivement que certains candidats n'aient pas davantage investi cette exigence de la certification : cet exercice permet en effet aux candidats de mûrir leur projet, de se projeter dans un enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité et de s'approprier en conséquence les enjeux de cet enseignement.

Certains points peuvent notamment encore être améliorés :

- le jury regrette, comme précédemment, **une moindre réflexion à l'échelle des séances** et il invite les candidats futurs à donner davantage à voir la manière dont une séance se construit et s'anime par le professeur ;
- le jury regrette également **une moindre réflexion sur l'articulation entre développement lexical et développement de l'esprit critique** et invite les candidats à réfléchir à la manière dont l'acquisition du vocabulaire se fait en cours de Langues et cultures de l'Antiquité (quel vocabulaire prioriser ? comment amener les élèves à se l'approprier ? comment résonne-t-il dans notre société actuelle, au-delà de simples constats étymologiques ?...)
- Le jury attend par ailleurs que le dossier permette au candidat d'exposer clairement la place qu'il entend accorder à la langue dans ses séquences et la manière dont il envisage articuler les activités de langue avec les autres activités pour qu'elle ait bien la place qu'elle mérite.

Le jury rappelle enfin que **l'ensemble du dossier doit être envoyé selon les procédures établies**, et qu'il ne peut être en mesure d'éprouver toute la valeur des pièces du dossier qu'il découvre lors de la passation orale du candidat. Le jury rappelle aussi que c'est sur la base de ce dossier qu'il choisit le texte bilingue qui servira de support au candidat lors de l'entretien : plus le candidat a mené une réflexion approfondie dans le cadre de son dossier, plus il peut s'emparer facilement du texte que le jury lui propose.

L'exposé

Lors de cette session, l'exposé a été l'occasion de véritables rencontres avec les candidats : au-delà des dossiers envoyés, des personnalités se sont affirmées et le jury se réjouit de voir que l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité pourra être confié à des professeurs qui « incarnent » la discipline.

L'entretien

Pour mener l'entretien, le jury a procédé systématiquement de la manière suivante :

- En amont de la passation, un texte latin ou grec de 5 à 10 lignes accompagné d'une traduction a été choisi par le jury ; dans chaque texte une ou deux phrases ont été surlignées en caractères gras ; le jury s'est assuré que les textes sélectionnés n'avaient pas été mentionnés préalablement par les candidats dans leur dossier.
- Au moment de l'accueil du candidat par le jury et avant que ce dernier ne démarre son exposé, le texte choisi a été présenté au candidat ainsi que les consignes qui l'accompagnaient : il s'agissait de lire le texte latin ou grec à haute voix ; de traduire la ou les phrases surlignées en caractère gras en s'aidant de la traduction ; et de formuler des commentaires qui rendent compte de la démarche mise en œuvre et des choix opérés par le candidat (étant entendu que la jury accorde beaucoup plus d'importance à la démarche que le candidat adopte pour traduire qu'à la parfaite exactitude de la traduction).
- A l'issue de son exposé, chaque candidat a été invité à procéder à la lecture du texte sélectionné par le jury puis à la traduction du passage surligné en caractère gras et à l'explicitation de sa démarche. Le texte sélectionné a ensuite servi de support à l'entretien de manière plus large : les candidats ont ainsi pu être amenés à apprécier des aspects stylistiques, formels ou génériques comme point de départ à un commentaire et à évoquer entre autres choses la place de ce texte au sein d'une séquence didactique en cohérence avec les programmes d'enseignement, la manière dont on pourrait mettre à profit un texte latin ou grec au cours d'une séance, l'articulation qu'ils opéreraient entre découverte de textes authentiques et séances de langues, l'évaluation des acquis des élèves qu'ils pourraient envisager en termes de compétences, de connaissances et de culture ; mais l'entretien a également permis de revenir de manière plus globale sur la motivation du candidat, sur son parcours ou sur ses connaissances sur le monde romain par rapport au dossier qu'il avait constitué.

Les futurs candidats à la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité trouveront en annexe de ce rapport un « sujet zéro », accompagné d'une notice qui donne à voir la manière dont le jury conçoit l'interrogation, du dossier envoyé par le candidat vers l'entretien. Le jury invite très vivement les candidats à prendre connaissance de ce sujet zéro et des remarques qui l'accompagnent.

Si le champ de l'évaluation repose sur trois domaines (langue, culture, didactique), le jury se focalisera, pour le rapport de jury de cette session encore, sur la question de la langue ; il invite les candidats futurs à se reporter aux précédents rapports de jury pour lire les observations déjà formulées sur la culture et la didactique.

En effet, le rapport des candidats à la langue et la fréquentation de textes en langue originale constituent des éléments centraux de la certification. **Le jury rappelle que pour enseigner les langues et cultures de l'Antiquité, il apparaît nécessaire de maîtriser suffisamment la langue non seulement pour elle-même, mais aussi**

- **pour pouvoir sélectionner de manière appropriée des textes pour la classe,**
- **pour préparer ses cours,**
- **pour pouvoir lire correctement et de manière fluide le texte en classe,**

- **pour accompagner l'acquisition d'une démarche de compréhension efficace chez les élèves,**
- **pour répondre aux questions que ces derniers pourraient formuler face à une difficulté.**

Pour ce faire, le jury rappelle qu'il convient de fréquenter très régulièrement les textes anciens, notamment en bilingue, afin de pouvoir associer les bons groupes de mots en latin ou en grec ancien et en français. Cette pratique, qui semble fondamentale au jury pour s'appropriier les textes authentiques, permet également de développer des compétences professionnelles nécessaires pour qui aspire à enseigner les Langues et cultures de l'Antiquité.

Conseils aux candidats

Au terme de ce rapport, le jury veut en conséquence attirer l'attention des candidats qui souhaiteraient se présenter à l'avenir à la certification en langues et cultures de l'Antiquité sur les points suivants :

- **Il convient de s'inscrire dans un continuum de formation, avant l'inscription à la certification et après l'obtention de la certification** (projet de professionnalisation que les candidats pourraient, par exemple, présenter au jury lors de leur exposé) ; **les formations suivies ne dispensent pas d'une formation en autodidacte par ailleurs**, qui se fonde notamment sur la pratique des textes bilingues
- **Il est nécessaire d'avoir des connaissances en langue solides** (morphologie, syntaxe, lexicque, compétences de traduction...).
- **Il convient de s'interroger sur la manière dont on conçoit une séquence de cours** (quel corpus de textes, quelles sources, quelle articulation entre langue et culture, quelles évaluations ?...).
- **Il convient de réfléchir à l'exploitation didactique et pédagogique d'un texte latin ou grec lors d'une séance de cours** (comment mener une séance de langue ? qu'est-ce qu'un atelier de traduction ? quelle articulation entre langue et culture au sein de la séance ? comment développer la collaboration, l'autonomie et la créativité ? avec quelle différenciation pédagogique ?...).
- **Il convient de se questionner sur ce qu'apportent les langues et cultures de l'Antiquité aux élèves pour penser le monde qui les entoure** (tant pour repérer ce qui subsiste de l'Antiquité que pour révéler les différences entre les mondes anciens et modernes et développer l'esprit critique des élèves).



**CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE – LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE – LATIN
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS**

SESSION 20XX

NOM :

PRENOM :

Consignes :

- Lire le texte à haute voix.

- Traduire la phrase surlignée en gras à l'aide de la traduction proposée.

- Accompagner la démarche de traduction de commentaires permettant d'explicitier les choix opérés par le candidat.

AUTEUR : PHEDRE

REFERENCES DU TEXTE : *Fables*

Lupus ad Canem

Quam dulcis sit libertas breuiter proloquar.

Canis perpasto macie confectus lupus

forte occurrit ; dein, salutati inuicem

ut restiterunt," **Vnde sic, quaeso, nites?**

Aut quo cibo fecisti tantum corporis?

Ego, qui sum longe fortior, pereo fame."

Canis simpliciter: "Eadem est condicio tibi,

praestare domino si par officium potes."

REFERENCES DE LA TRADUCTION : proposée par le site de l'Université Catholique de Louvain

LE LOUP ET LE CHIEN

Que la liberté est douce ! Je vais le démontrer en peu de mots. Un chien bien repu et un loup d'une maigreur extrême se rencontrèrent par hasard. Quand, après s'être salués, ils se furent arrêtés : « **D'où vient, je te prie, dit le loup, que tu as le poil si luisant ? De quoi te nourris-tu pour avoir pris tant d'embonpoint ? Moi qui suis bien plus fort, je meurs de faim. » Le chien répondit sans détour : « **Mon sort devient le tien, si tu peux rendre à mon maître les mêmes services que moi. »****

Remarques complémentaires

Afin d'aider les futurs candidats à mieux appréhender l'usage que le jury fait du dossier et la manière de se préparer à l'épreuve de certification complémentaire, le jury a choisi de dévoiler un sujet qui a été effectivement donné lors d'une précédente session.

Les éléments ci-dessous donnent à voir la réflexion qui anime le jury en amont de l'épreuve et lors de l'épreuve que passe le candidat.

Pourquoi le jury a-t-il choisi ce sujet ?

La candidate à qui ce sujet a été proposé avait inséré, dans son dossier, une programmation de séquence autour de la Fable de Phèdre : « Les Fables de Phèdre, un exemple d'imitation ? ».

Pour cette séquence qu'elle rattachait à l'objet d'étude « L'homme et l'animal » en classe de seconde, elle avait défini la problématique suivante : « Comment Phèdre investit-il la fable, genre littéraire grec dédaigné des grands écrivains de l'époque d'Auguste, pour faire réfléchir ses contemporains sur leur condition universelle et en même temps sur l'actualité ? En quoi ce genre retrouvera-t-il bien des siècles plus tard – et notamment avec La Fontaine- un nouveau souffle ? »

La séquence comportait 8 séances, dont une séance d'évaluation finale sur « Lupus et agnus ». Elle avait défini pour chaque séance des objectifs, des supports et des activités. Elle avait en outre fait le choix de mettre en annexe du dossier tous les supports des séances.

Le jury a choisi de proposer un extrait des Fables de Phèdre qui ne figurait pas parmi les textes que l'enseignante comptait mobiliser dans sa séquence.

Afin que le texte puisse aisément être mis en relation avec la problématique de séquence définie par l'enseignante, le choix du jury s'est porté sur la fable « Lupus ad canem ».

Le jury a en outre choisi un passage qui alterne narration et discours direct pour voir si la candidate pourrait, dans sa lecture à haute voix, donner à entendre la vivacité de l'échange et ses enjeux. L'échange entre le loup et le chien est en outre marqué par une alternance de temps (présent et parfait) et mobilise divers pronoms (personnel, interrogatif, relatif) qu'il convient de ne pas confondre.

Sur quels éléments l'évaluation pourrait-elle porter ?

Lors de la lecture de la candidate, le jury a pu être attentif à la prononciation de la candidate, à l'intonation des phrases interrogatives et, de manière plus générale, à une lecture expressive qui rende compte du sens du texte.

Lors de la traduction du passage en gras, le jury a pu être attentif à la manière dont la candidate construisait les phrases (notamment lorsqu'il y avait une proposition subordonnée), ainsi qu'à l'identification de certaines formes (ex : « quo », « fecisti », « fortior ») ou de certaines tournures (« longe fortior », « eadem est condicio tibi »).

Quels types de questions le jury pourrait être amené à poser ?

Le jury s'assure d'abord généralement que le texte est maîtrisé et compris : s'il y a eu quelques erreurs de traduction, le jury essaie, avec beaucoup de bienveillance, d'amener le candidat à se corriger ; si la traduction n'est pas fautive, des précisions peuvent être demandées au candidat sur l'identification de certains éléments de morphologie (ex : comment identifiez-vous « fecisti » ? pouvez-vous préciser la nature et la fonction de « quo » ?).

L'entretien peut ensuite se poursuivre en prenant appui sur un élément du texte. Dans le passage retenu, le jury pourrait ainsi s'appuyer sur le terme « condicio » pour voir si le candidat est en mesure d'apporter des précisions sur ce que signifie « condicio » dans le cadre de la civilisation latine. L'échange pourrait alors se poursuivre sur les enjeux de cette fable dans le contexte d'écriture de Phèdre et sur la connaissance du monde romain au début de l'Empire.

L'entretien pourrait également permettre au jury de demander au candidat s'il intégrerait ce texte dans sa séquence. Le candidat serait alors invité à préciser à quel moment de la séquence le texte pourrait être mobilisé, et avec quels objectifs et selon quelles modalités de travail avec les élèves.

Le candidat pourrait enfin être amené à tisser des liens entre sa séquence et le monde contemporain. Si la comparaison avec La Fontaine est opportune, est-ce la seule qui doit être faite ? D'autres œuvres plus contemporaines font-elles parler les animaux ? et si oui dans quel objectif ? Ces questions pourraient amener le jury à questionner le candidat sur la manière dont il pourrait mettre en œuvre par exemple les portfolios dans ses classes de lycées (si le candidat enseigne au lycée).

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame PHILIPPE

IA-IPR de LVE-Allemand

Présidente de la Commission

Composition du jury :

Florence CHAIX IA-IPR Histoire-Géographie

Vincent PANTALONI IA-IPR Mathématiques

Mélanie PERRIN, IA-IPR Physique-Chimie

Muriel PHILIPPE, IA-IPR LVE-Allemand

L'épreuve se déroule en trois temps : l'exposé du candidat en allemand (10 minutes maximum), suivi d'un entretien avec le jury en allemand puis en français (20 minutes maximum). Rappelons que cet exercice requiert une préparation rigoureuse : le dossier envoyé en amont de l'épreuve orale, complet et dûment présenté, témoigne du soin que les candidats ont pris de se projeter dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère et de leur souci d'inscrire cette démarche dans un cadre réglementaire.

Les candidats se seront renseignés sur les modalités de l'épreuve et auront préparé leur exposé, pendant lequel la projection d'un support n'est pas autorisée. Sans ces prérequis, qui témoignent *a minima* du sérieux des candidats, l'admission est fortement compromise.

Par ailleurs, le jury continue à souligner les points suivants :

- Les candidats se doivent de bien connaître les **textes officiels et les référentiels** de la section européenne dans la discipline concernée pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement ; le jury a apprécié les prestations développant un projet pédagogique construit, parfois innovant, mais dans le cadre réglementaire en vigueur.
- **L'aisance et la fluidité dans la langue étrangère** constituent un préalable à tout projet d'enseigner une discipline dans la langue cible. Les candidats doivent donc s'exposer le plus possible à la langue orale pour travailler prosodie et phonologie, et ne pas hésiter à revoir les règles élémentaires de grammaire. Le jury recommande également aux candidats la lecture régulière en langue allemande, afin d'enrichir leur maîtrise de la langue et leurs connaissances culturelles.
- Les candidats doivent pouvoir **ancrer culturellement leur enseignement dans l'aire germanophone** : il leur faut identifier un projet dans lequel l'enseignement de l'allemand dans une autre discipline se révèle un atout.

Rappelons enfin que le « projet pédagogique » ne se limite pas à la description de quelques actions ponctuelles, mais doit s'inscrire durablement dans le projet d'établissement, et tenir compte du cadre institutionnel pour le décliner dans le contexte local.

Commission 1^{er} degré - LEGT

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur BOUCHARD

IA-IPR de LVE-Anglais

Président de la Commission

Composition du Jury :

- Bruno Bouchard, IA-IPR de LVE Anglais
- Elsa Delcuzoul, IA-IPR de LVE Anglais
- Farid Zaidi, IA-IPR de LVE Anglais
- Viviane Depardieu, IEN (1^{er} degré – LVE)
- Christophe Ciavaldini, IA-IPR d'Economie-Gestion
- Mathilde Berthe, IA-IPR d'Education Musicale
- Stéphanie Champagne, Professeure d'EPS
- Valérie Lhuillier, CPD en EPS
- Florence Chaix, IA-IPR d'Histoire-Géographie
- Laurent Hivon, IA-IPR de Mathématiques
- Emilie Bathier, IA-IPR de Philosophie
- Anne Boisteux, IA-IPR de Physique-Chimie
- Selvame Calviac, IA-IPR de SES
- Isabelle Dru, IA-IPR de STI
- Gaëlle Guillotin, IA-IPR de SVT

I-Quelques statistiques :

- Disciplines non linguistiques représentées : Economie-Gestion (4 candidats), Education Musicale 1^{er} degré (1 candidate), Education Musicale 2nd degré (1 candidate), EPS 1^{er} degré (1 candidate), EPS 2nd degré (3 candidats), Histoire-Géographie 2nd degré (9 candidats), Hôtellerie-Restaurant (1 candidat), Mathématiques 1^{er} degré (2 candidates), Mathématiques 2nd degré (8 candidats), Philosophie (2 candidats), Physique-Chimie (5 candidats), SES (1 candidat), STI (1 candidat), SVT (5 candidats)

Nombre de candidats : 44 candidats présents sur 46 candidats inscrits.

On note un nombre de candidats supérieur à celui de l'an dernier (35 inscrits à la session 2022).

- Résultats : 31 candidats reçus pour 13 candidats refusés.

Moyenne de 13 supérieure cette année (11,6 pour la session 2022). Echelle des notes : de 07 à 20.

II Constats :

Le jury remarque, comme l'an passé, une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des supports pédagogiques pour illustrer leurs projets. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Certains candidats sont néanmoins

mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL. Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique, grammatical, lexical, syntaxique et parfois une méconnaissance du lexique spécifique) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.

III Recommandations :

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, qui est déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement et assister à des cours de langue peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO, le Baccalauréat Français International, les sections internationales et les dispositifs EMILE) et de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle (participation à un programme de mobilité ERASMUS+, par exemple). Les candidats sont invités à entrer en contact avec des enseignants de DNL déjà impliqués en section européenne, en section internationale ou dans des dispositifs EMILE pour le 1^{er} degré ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié.

Certains professeurs se présentent dans une démarche très personnelle juste pour "pouvoir enseigner l'ETLV". Il est rappelé aux candidats, que la certification complémentaire n'est pas nécessaire pour enseigner en cours d'ETLV. Si présenter la certification s'inscrit dans une réelle démarche de développement professionnel tout à fait louable, cette dernière n'a pas vocation à certifier la compétence de l'enseignant pour enseigner en cours d'ETLV mais bien à enseigner sa discipline d'origine en langue vivante. Il s'agit donc pour le candidat de démontrer sa connaissance des textes définissant un cadre exigeant la certification complémentaire pour enseigner ainsi que la plus-value pour les élèves.

Candidatures des enseignants du 1^{er} degré :

Le jury a salué la très bonne, voire l'excellente, maîtrise de l'anglais chez les candidats qui se sont présentés. Néanmoins, nous rappelons qu'un niveau de langue B2, voire C1-C2, ne doit toutefois pas occulter la nécessité d'une réflexion sur les aspects didactiques et pédagogiques de la

discipline non linguistique dans laquelle les candidats ont décidé de s'inscrire. De plus, une connaissance du dispositif EMILE dans le premier degré nous semble nécessaire.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n° 2019-104 du 16 juillet 2019. On lira le rapport : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours : https://pedagogie.ac-orleanstours.fr/interlangues/professeurs/certifications_pour_les_professeurs/certification_complementaire_lycee/

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/sections_binationales_et_internationales/baccalaureat_francais_international/

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/mobilites/mobilites_pour_professeurs/erasmus_certifications/

Pour aller plus loin :

- Guide pour l'enseignement des langues vivantes sur Eduscol, en particulier les pages 41 à 45 (enseigner en langue vivante) : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes" : <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>
- Au besoin, la page Eduscol dédiée à la DNL : <https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

Commission Lycée Professionnel
RAPPORT DE JURY

Établi par Madame VAJTAI

IEN Anglais-Lettres

Présidente de la Commission

Les épreuves de certification DNL sont ouvertes aux personnels stagiaires, titulaires ou contractuels en CDI. Elles reposent sur :

Un rapport : 5 pages maximum, en français, en langue vivante, ou les deux, présentant le parcours du candidat (CV, stage, projets, séjours professionnels...) ainsi que toute annexe jugée opportune, en lien avec le projet DNL (publication, projet...).

Une épreuve orale qui se décompose en deux temps :

- ▶ Une présentation en langue vivante de 10 mn par le candidat
- ▶ Un entretien de 20 mn : 10 mn en langue vivante, 10 mn en français

Les attendus

Session 2023

6 candidats étaient inscrits cette année à la certification complémentaire en DNL anglais :

- 2 candidats en Sciences Techniques Industrielles
- 2 candidats en Eco-gestion, Production culinaire
- 1 candidat en Eco-gestion, Logistique
- 1 candidat en SBSSA, Biotechnologie

5 candidats étaient présents.

Parmi les 5 candidats présents, un candidat se présentait pour la deuxième fois.

3 sur 6 candidats ont réussi l'épreuve en obtenant des notes honorables.

Tous les candidats ont démontré qu'ils étaient engagés depuis de nombreuses années dans un processus d'apprentissage et de consolidation régulier de la langue vivante. La plupart ont entrepris des mobilités en pays anglophone afin de positionner leur niveau et de monter en compétence. Le jury félicite les candidats pour cette démarche.

La première partie de l'épreuve qui s'est déroulée en anglais, en prise de parole en continu et en interaction, a révélé d'excellents niveaux, proches de l'authentique. L'aisance, la fluidité des discours, la richesse lexicale ainsi que l'application à prononcer les mots correctement ont donné lieu à des présentations agréables à écouter. Ces candidats ont décrit des parcours riches et des projets déjà structurés qu'ils souhaitent porter dans la perspective d'ouverture d'une section européenne dans leur établissement. Cette année, le jury a pu constater que les textes fondateurs de référence relatifs aux

sections européennes et à l'épreuve spécifique orale du baccalauréat étaient globalement connus des candidats de même que les paliers et certains descripteurs du CECRL.

Les candidats qui n'ont pas été reçus à l'épreuve ont, malgré tout, mis en évidence leur investissement et leur volonté de réussir cette épreuve. Leur motivation est indéniable, comme en attestent les mobilités qu'ils ont réalisées dans le but de se préparer et de parfaire leur niveau de langue vivante. Toutefois, leur niveau insuffisant n'a malheureusement pas permis au jury de valider cette certification. Il ne peut être envisageable de certifier des enseignants DNL qui n'ont pas atteint le niveau B2. L'enseignant de DNL doit offrir un modèle linguistique fiable pour ses élèves.

Compte tenu de leur investissement, nous encourageons vivement ces candidats à persévérer dans ce sens et à se représenter à cette épreuve.

Les problèmes de langue relevés sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, la phonologie et la prosodie des énoncés produits étaient calquées sur le français, ce qui a rendu les discours parfois totalement incompréhensibles. Outre la qualité lexicale et grammaticale, la recevabilité linguistique repose aussi sur la prononciation. Les candidats veilleront à vérifier la phonologie des mots employés du moins pour la partie de prise de parole en continu qui est censée être préparée en amont. Les erreurs de prononciation étaient parfois invasives rendant la compréhension difficile : non-respect de l'alternance voyelles courtes/ voyelles longues, diphtongues, [h] mal positionné, ou non prononcé, accent tonique mal placé.

Des énoncés consistant en une suite de mots qui s'enchaînent sans respect des règles de grammaire / syntaxe ont rendu, par endroits, les discours incohérents.

Recommandations

Le jury recommande donc aux candidats de s'imprégner de la langue cible par une exposition aux compétences de réception (écoute, lecture) régulière. Le travail d'enrichissement lexical et d'acquisition des bons réflexes syntaxiques doit aller au-delà de la consultation de tutoriels ou de visionnage de films en version originale qui, même s'ils présentent un intérêt linguistique et culturel, restent des supports fugaces et éphémères. Atteindre le niveau B2 exige un apprentissage aussi par l'écrit en réception grâce à la lecture de supports variés, tels que des articles de presse, des romans courts, etc.... On ne saurait atteindre un niveau B2 en se contentant de maîtriser le lexique propre à la spécialité de la filière enseignée. Il convient d'aller au-delà de l'aspect purement technique, de s'ouvrir à des champs culturels et sémantiques plus larges et transversaux.

Ressources

Afin de se préparer au mieux, les futurs candidats pourront prendre appui sur la lecture de diverses ressources :

- Le rapport de l'inspection générale publié en 2018 : Pour une meilleure maîtrise de la langue, oser dire le nouveau monde.

file:///C:/Users/nvajtai/Downloads/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf

- Sur Eduscol, [Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée](https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee)

- Le site Emilangues conçu pour accompagner l'enseignement des langues et de la DNL au sein des SELO : <https://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

- Le portail des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe propose un ensemble de ressources et des liens utiles, notamment vers le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :
<https://www.coe.int/fr/web/language-policy/home>
- Le guide des possibles pour sensibiliser les élèves à l'Europe
<https://eduscol.education.fr/document/11630/download?attachment>
- Le site de la DAREIC de l'académie d'Orléans-Tours :
<https://www.ac-orleans-tours.fr/relations-europeennes-et-internationales-et-cooperation-121828>

Enfin, nous encourageons les futurs candidats à prendre attache auprès de la DAREIC pour mettre en place une mobilité personnelle en pays anglophone, qui, en complément d'un approfondissement linguistique régulier et structuré, leur permettra de monter en compétence.

Nous souhaitons bonne chance aux futurs candidats.

Nancy Vajtai
IEN Anglais-Lettres

Commission LEGT
RAPPORT DE JURY

Établi par Madame GUILLAUME

IA-IPR de LVE-Espagnol

Présidente de la Commission

Statistiques

7 candidats inscrits/ 6 présents, répartis comme suit :

- HISTOIRE-GEOGRAPHIE : 1 candidat (enseignement secondaire)
- ECONOMIE-GESTION : 1 candidat (enseignement secondaire)
- HISTOIRE-GEOGRAPHIE : 1 candidat (enseignement secondaire)
- SVT : 2 candidats (enseignement secondaire)
- MATHÉMATIQUES : 1 candidat (enseignement secondaire)

Tous les candidats étaient des professeurs titulaires.

3 admis, 3 refusés. Note la plus basse : 8 /20. Note la plus haute : 13/20.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Remarques d'ordre général: de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie. Professeurs titulaires et stagiaires désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique et/ou leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue espagnole continuent à se présenter à l'examen. Depuis la session 2021, les professeurs des écoles sont autorisés à se présenter à l'examen, ce qui permet de découvrir des candidatures intéressantes et d'élargir le spectre de la diversité linguistique à l'école maternelle et élémentaire. Le vivier de la session 2023 n'a cependant été composé que de professeurs de l'enseignement secondaire.

La session 2023 montre, comme les sessions précédentes, un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement de l'ouverture de sections européennes et d'encourager également l'enseignement dit de « DNL », que ce soit en collège ou en lycée.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont donc variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

Préparation et profil des candidats :

Les professeurs ne bénéficient pas de formation spécifique pour se préparer à l'examen pour ce qui concerne l'espagnol mais nombre d'entre eux a collaboré le plus souvent avec les professeurs de la LVE et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Un certain

nombre d'entre eux a même assisté à des séances de DNL. Nous attirons cependant l'attention des candidats sur le fait qu'il est important d'effectuer ce type d'observations car des candidats n'en ayant pas mesuré l'importance se présentent en n'ayant qu'une connaissance « extérieure » des différents dispositifs, ce qui ne facilite pas la prise de recul lors de l'examen. Le jury insiste donc tout particulièrement sur ce point, qui sera à mettre en œuvre dans la mesure du possible. Il participe également de l'investissement des candidats dans la préparation et à ce titre est un signe de motivation pour le jury Enfin, dernier point sur le profil de certains candidats : ceux-ci sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique. Ils ne doivent pas hésiter à mettre leurs expériences en avant, comme cela sera rappelé plus avant dans ce rapport.

Niveau des prestations :

Les prestations des candidats admis ont été moyennes. La note de 08/20, la plus basse, a été attribuée notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole qui reste largement à parfaire, beaucoup trop approximatif notamment en ce qui concerne la prononciation, la prosodie et l'exactitude du lexique utilisé. Le jury a d'ailleurs pu constater pour cette session 2023 une moindre performance langagière chez 3 des 6 candidats par rapport aux sessions précédentes : de nombreuses erreurs grammaticales et syntaxiques ne permettent pas d'exposer les élèves à la langue espagnole parlée par ces candidats. Nous rappelons que le niveau d'expression en langue espagnole est le critère principal pour obtenir la certification complémentaire.

Cette session a également montré chez certains candidats une importante méconnaissance de l'aire hispanique : en effet, que ce soit sur le plan géographique, civilisationnel ou encore culturel, les candidats concernés ne disposaient que de vagues connaissances, ce qui révèle un réel manque de curiosité intellectuelle pour cette aire linguistique. Certes, l'examen n'est pas une interrogation de connaissances mais il semble possible de pouvoir tout de même attendre quelques connaissances minimales et la marque d'un intérêt envers l'aire dont on souhaite promouvoir la langue et la culture par le biais de la SELO.

Cette session permet toutefois de constater que dans l'ensemble la connaissance des textes réglementaires a été améliorée. Ce point a donc été particulièrement pris en compte par les candidats, ce qui constitue une dynamique à poursuivre.

La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant. Cependant, l'intérêt des candidats pour développer l'ouverture culturelle chez leurs élèves par le biais de l'enseignement de leur discipline dans une langue étrangère est tout à fait perceptible ce qui constitue un signal encourageant. Un certain nombre de candidats a d'ailleurs déjà réussi l'examen dans une autre LVE (généralement l'anglais) ou s'est présenté à cette même session dans une autre LVE.

Conseils :

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons et complétons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le/les pays de l'aire hispanique si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement (par exemple lors des trajets en voiture) grâce à l'application « RTVE » (radios en direct) ou « A la carta » (podcasts); entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement; si un échange e-twinning est en place dans l'établissement, le candidat pourra avec profit s'y intégrer pour pratiquer la langue. En effet, écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser. Le jury va mesurer non seulement la capacité du candidat à s'exprimer oralement en continu mais également sa capacité à interagir, fortement mobilisée dans le cas de l'enseignement d'une DNL. Le niveau du CECRL requis pour être admis est à minima B2. De plus, nous rappelons que la première partie de l'examen, qui se déroule en langue espagnole, comporte toujours une part de présentation personnelle du candidat par-rapport à

son apprentissage de cette langue et à sa connaissance de l'aire hispanique. Certains candidats se sont montrés surpris qu'il leur soit demandé d'expliquer par exemple comment ils avaient appris à parler l'espagnol, de présenter leurs éventuels voyages et/ou les expériences vécues dans l'un ou l'autre des pays hispanophones. Il ne suffit pas de présenter (voire parfois même dans certains cas de réciter) un projet envisagé avec les élèves ou une activité de classe pour démontrer une maîtrise suffisante de la langue que l'on souhaite enseigner. Ces remarques sont à prendre en compte dans la préparation de l'examen.

- **Améliorer sa connaissance de la culture et de la civilisation** des pays dans lesquels est parlée la langue.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et l'enseignement de DNL, notamment les modalités d'évaluation au baccalauréat.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE : perspective actionnelle, priorité à l'oral, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"... Nous insistons cette année tout particulièrement sur ce point, un certain nombre de candidats ayant montré une méconnaissance quasi complète de ce qu'est l'enseignement d'une LVE, dans son aspect principal surtout, celui de la perspective actionnelle.
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques, **en articulation avec l'enseignement de la LVE.**
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERAIE).
- **Anticiper en collaborant avec les professeurs de LVE de l'établissement** qui pourront permettre de débiter la réflexion sur la nécessaire articulation entre les contenus scientifiques et didactiques de la DNL et la didactique des LVE.

Compte-rendu de la session 2023 de certification à l'enseignement DNL mathématiques

Ce document complète le rapport rédigé par les IA-IPR de langues. Il décrit en quelques lignes les observations qui ont pu être effectuées d'une part concernant le rapport joint à la demande et d'autre part concernant l'épreuve orale.

Il propose également quelques conseils qui permettront aux futurs candidats de mieux préparer cette certification.

1. Les candidats

On constate une augmentation continue et importante des candidats pouvant faire valoir d'une ou plusieurs expériences professionnelles ou liées à un engagement personnel.

Ces expériences sont dans la plupart des cas liées à une première partie de carrière exercée dans le secteur privé hors éducation. Ces expériences ne sont pas indispensables pour obtenir la certification.

La préparation à la certification

Les informations institutionnelles sont accessibles depuis [le portail académique des langues](#).

Dès le début de votre projet, il est conseillé aux futurs candidats :

- de prendre contact avec les IA-IPR pilotant le dossier de la certification ;
- d'informer votre chef d'établissement de vos intentions de passer la certification.

Cette année, les inscriptions furent closes le **19 octobre 2022**, il est donc indispensable d'entamer la préparation durant l'année scolaire précédente.

Aide à la formation

1. S'il n'existe pas de formation explicite à la préparation à la certification, un temps d'information sous forme d'une visio sera proposé par les IA-IPR de mathématiques courant septembre ;
2. un parcours m@gistere [Enseigner les Mathématiques en LVE](#) est accessible en auto inscription. Vous pouvez contacter à ce sujet Virginie BLONDEL à : virginie.blondel@ac-orleans-tours.fr ;
3. consultez [la page dédiée aux DNL en mathématiques sur le site académique](#) ;

4. c'est indispensable, commencer par découvrir les spécificités de l'enseignement des langues en contactant les professeurs de langues de votre établissement -impliqués ou non dans une SELO- afin d'assister à des séances de classe ;
5. lire attentivement le rapport que vous avez entre les mains ;

Conseils

- Assister à des cours de langue étrangère ;
- assister à des séances conduites par des enseignants ayant acquis la certification ;
- interroger les spécificités d'un enseignement de langues vivantes au regard de celle d'un enseignement de mathématiques "en français" ;
- expérimenter avec ses élèves une séance au moins partiellement en LVE et savoir en rendre compte ;
- interroger les spécificités d'ordre culturelles des mathématiques ;
- interroger sa capacité d'évolution sur le plan professionnel.

2. Le rapport joint à la demande d'inscription

Le rapport joint à la demande d'inscription est parfois négligé dans ce qu'il peut apporter dans la connaissance du candidat.

Limité à 5 pages, certains rapports ne font qu'une ou deux pages ce qui n'est pas nécessairement un bon indicateur de la qualité de la préparation. Ainsi, certains candidats ne se contentent que d'un simple descriptif des expériences d'ordre privé liées à la pratique de la langue visée, sans aborder les aspects professionnels et donc liés à l'enseignement, ce qui est pourtant clairement précisé dans la commande. Ainsi, la participation active à des actions de formation interne à une entreprise ne sont pas à négliger. La date précoce de remise des dossiers ne doit pas être un obstacle à une préparation en amont de la certification.

Il est ainsi demandé que le candidat se soit projeté grâce à une réflexion approfondie dans les missions que le professeur devra assurer.

La question de la légitimité des annexes doit être posée. Si un article de recherche de haut niveau écrit dans la langue cible montre une certaine connaissance du vocabulaire et du style mathématique en LVE, au regard des compétences à développer, un ou des exemples de tâches travaillées en classe sera sans doute plus adapté.

Conseils

- éviter une valorisation des savoirs techniques ;
- construire le rapport en valorisant les compétences acquises ou en en cours de développement en lien avec les missions visées ;
- envisager le rapport dans son articulation avec l'exposé sera demandé : complémentaire et sans trop de redondance ;

L'épreuve

Le jury est constitué de deux IA-IPR ou chargé de missions d'inspection, l'un spécialiste de la langue cible et le second de la discipline.

L'épreuve se déroule en trois temps de 10 minutes chacun :

- une prise de parole en continu dans la langue cible ; -
- une prise de parole en interaction dans la langue cible
- ; - une prise de parole en interaction en français.

1. L'exposé

L'exposé d'une durée de 10 minutes dans la langue cible peut être accompagné d'un support multimédia. Il est également possible d'illustrer la prise de parole par des documents papier distribués au jury.

Il est conseillé d'utiliser la totalité des 10 min proposées tout en se détachant du contenu du rapport. Il est ainsi inutile de rappeler les éléments constitutifs de la formation initiale, sauf à les compléter de manière judicieuse en les éclairant dans l'optique des missions futures.

Garder à l'esprit que le descriptif pertinent d'une utilisation en classe d'une ressource, d'une séance sont appréciés.

Une telle présentation permet en particulier :

- d'apprécier le potentiel du candidat à se projeter dans les missions auxquelles il postule ;
- d'apprécier le potentiel du candidat à lier les compétences disciplinaires et les compétences mathématiques ;
- d'apprécier la capacité du candidat à inscrire une activité dans des objectifs de formation anticipés ;

Conseils

- appuyer sa présentation orale par un support valorisant la pratique professionnelle ;
- valoriser les éléments de réflexion professionnels.

2. L'entretien

Les 10 premières minutes de l'entretien -dans la langue cible- portent principalement sur le contenu du rapport et proposent au candidat d'en éclairer certains points ou d'en élargir le champ d'application en proposant de les inscrire dans une perspective plus vaste dans une réflexion en construction.

Les 10 minutes suivantes sont l'occasion de mener une réflexion plus didactique et de questionnement sur les connaissances du cadre institutionnel.

Elles permettent d'apprécier les connaissances du candidat quant aux contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire.

2.1. Cadre institutionnel

Il est indispensable que, sur le plan formel, le candidat ait une connaissance :

- du cadre européen des langues (CECRL) et de ses principaux éléments constitutifs que sont par exemple les activités langagières, les compétences visées, les caractéristiques de chaque niveau... Une excellente prise en main est le [test accessible ici](#).
- des modalités d'obtention de la mention européenne ;
- de la forme et des modalités des évaluations visant à la mention ;
- des référentiels académiques de la DNL ;
- des compétences disciplinaires ;
- de l'articulation des deux disciplines en termes de modalités d'évaluation ;
- des deux dispositifs de DNL liés à la récente réforme du lycée.

De nombreux candidats ne savent exprimer qu'une connaissance très superficielle de tout ou partie des éléments précités. Certains même, n'hésitent pas à énoncer des contre-vérités :

- le CECRL est récent ;
- le CECRL est un dogme ;
- il n'existe pas de programme de DNL national ;
- ...

Concernant les connaissances du cadre institutionnel, il est parfois plus prudent de répondre "je ne sais pas" plutôt que "je pense que".

Les référentiels académiques de DNL-mathématiques sont peu voire pas connus de nombreux candidats ! Il est indispensable de les consulter, et d'être capable d'en citer quelques points communs ou différences. On les trouve sur cette page :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/enseigner/dnl/>

2.2. Cadre disciplinaire

Il est rappelé que le contexte culturel lié à la langue cible est un élément important de l'enseignement d'une DNL.

Une connaissance même peu développée de quelques différences entre les mathématiques "françaises" et "anglo-saxonnes" (ou germaniques...) en termes de pratiques pédagogiques, symboliques ou lexicales est conseillée.

2.3. Anticipation d'une nouvelle professionnalité

L'entretien permet en particulier d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'activités pédagogiques. Il est donc apprécié de pouvoir décrire, en complément de ce qui a été

présenté dans le rapport, des exemples de situations de classe. Sur ce point, peu de candidats ont présenté des éléments valorisant leur réflexion pédagogique et didactique.

Ces activités doivent être de plus étroitement liées au projet d'évaluation et donc au CECRL.

Présenter des activités testées en classe ou envisagées, en les accompagnant d'une description des objectifs de formation, du rôle du professeur et de celui des élèves permet au jury d'apprécier la qualité de préparation du candidat au regard de ses futures missions.

Enseigner les mathématiques dans une langue étrangère place d'emblée l'enseignant dans une posture de professeur de langue dont les caractéristiques ne recouvrent pas nécessairement celles du professeur de mathématiques « traditionnel ».

Interrogés sur les difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés, trop de candidats ne répondent que par des considérations liées au lexique sans toutefois en mesurer les différents aspects.

On s'attend à ce que les candidats aient réfléchi, se soient renseignés, sur les changements qu'impliquent l'enseignement des mathématiques en LVE. On peut citer quelques points de réflexion pour les candidats :

- envisager la posture de l'enseignant dans la classe et sa relation à la construction des connaissances et des compétences ;
- anticiper la place de la socialisation dans la construction des savoirs et des compétences par les élèves ;
- amorcer une réflexion concernant la pluralité des supports d'activités et des dispositifs de classe ;
- amorcer l'articulation des activités langagières avec la pratique des mathématiques ;
- envisager les modalités, supports et objectifs d'évaluation ;
- amorcer une réflexion sur les modalités d'acquisition et d'entretien du lexique mathématique ;

Le jury n'attend pas que le candidat ait construit sa nouvelle professionnalité au moment de l'examen, mais qu'il sache valoriser son questionnement, ses éléments de réflexion et plus généralement qu'il sache exposer une vision des Sections européennes et plus largement de la DNL.